Procedure file

Informations de base

DEC - Procédure de décharge	2019/2062(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2018: Budget général UE, Médiateur européen Sujet 8.70.03.08 Décharge 2018		

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire		04/09/2019
	ZDECHOVSKÝ Tomáš	
	Rapporteur(e) fictif/fictive	
	GARCÍA MUÑOZ Isabel	
	CHASTEL Olivier	
	PEKSA Mikuláš	
	KUHS Joachim	
	FITTO Raffaele	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne	

		pas donner d'avis.
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
28/02/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0028/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
14/05/2020	Décision du Parlement	T9-0086/2020	Résumé
14/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/2062(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/00881

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2019)0316	27/06/2019	EC	
Projet de rapport de la commission		PE639.833	11/12/2019	EP	
Amendements déposés en commission		PE645.095	29/01/2020	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05760/1/2020	17/02/2020	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0028/2020	28/02/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0086/2020	14/05/2020	EP	Résumé

Acte final

Budget 2020/1883
JO L 417 11.12.2020, p. 0157

Décharge 2018: Budget général UE, Médiateur européen

Le Parlement européen a décidé par 665 voix pour, 23 contre et 3 abstentions, de donner décharge au Médiateur européen sur lexécution du budget du Médiateur européen pour lexercice 2018.

Dans la résolution qui accompagne sa décision de décharge (adoptée par 666 voix pour, 21 contre et 6 abstentions), le Parlement européen a formulé une série dobservations :

Gestion budgétaire et financière

Dans son rapport sur les comptes annuels du Médiateur européen pour lexercice 2018, la Cour des comptes na relevé aucune faiblesse majeure en ce qui concerne les questions liées aux ressources humaines et aux marchés publics. Elle a conclu que lensemble des paiements relatifs à lexercice clos le 31 décembre 2018 pour les dépenses administratives du Médiateur étaient exempts derreur significative et que les systèmes de contrôle et de surveillance examinés étaient efficaces.

Le budget du Médiateur sélevait, en 2018, à 10.837.545 EUR (contre 10.905.441 EUR en 2017), ce qui représente une réduction de 67.896 EUR (0,62 %).

Le Parlement sest félicité de la bonne gestion financière et de la prudence dont le Médiateur a globalement fait preuve durant lexercice 2018. Sur le total des crédits, 95,33 % ont été engagés (contre 93,91 % en 2017) et 91,33 % ont été payés (contre 86,20 % en 2017). Il a pris acte des améliorations liées aux crédits reportés de 2018 à 2019. Il a toutefois mis en évidence les crédits inutilisés pour plusieurs lignes budgétaires, telles que les «réunions externes» et les «publications», rappelant la nécessité de prendre des mesures pour réduire au minimum les surestimations budgétaires.

Personnel

Soulignant que le Médiateur dispose de ressources limitées pour abattre une charge de travail toujours plus importante, le Parlement a soutenu la demande du Médiateur daligner le tableau des effectifs sur les besoins et la charge de travail réels en définissant les fonctions qui devraient être remplies par du personnel permanent. Il a demandé au Médiateur de rendre compte des éventuels gains defficacité dus au fait de réaffecter les tâches et la encouragé à coopérer avec les autres institutions de lUnion afin de limiter les dépenses.

Léquilibre exemplaire entre les hommes et les femmes dans les postes dencadrement, qui sont occupés par quatre femmes et quatre hommes, a été salué.

Le Médiateur a été incité à continuer à développer un cadre daction à long terme en matière de ressources humaines qui prenne en compte léquilibre entre vie professionnelle et vie privée, lorientation tout au long de la vie et lévolution de carrière, léquilibre hommes?femmes, la non-discrimination, le télétravail, léquilibre géographique et le recrutement de son personnel ainsi que lintégration des personnes handicapées dans ses effectifs.

Coopération avec le Parlement

Le Parlement a soutenu lintention du Médiateur de coopérer plus étroitement avec le Parlement pour veiller à ce quil soit informé des manquements, notamment en ce qui concerne les cas de mauvaise administration révélés par des enquêtes ou les réponses négatives des institutions aux recommandations formulées par le Médiateur. Les députés considèrent que ces informations, fournies de façon synthétisée et structurée, seraient extrêmement utiles à la commission du contrôle budgétaire du Parlement.

Performance

Le Parlement a constaté que la proportion denquêtes clôturées dans un délai de six mois et de 18 mois est respectivement de 57 % et de 88 % et que la «proportion des affaires dans lesquelles la décision concernant la recevabilité est prise» dans un délai dun mois, a augmenté de manière significative, passant de 69 % en 2016 à 86 % en 2017. De plus, le délai moyen de traitement de toutes les catégories de plaintes est passé à 79 jours en 2018 (contre 64 jours en 2017), tandis que la durée moyenne des enquêtes a été réduite à 255 jours en 2018 (contre 266 jours en 2017 et 369 en 2013). Le nombre de plaintes déposées dans le cadre du mandat (880, contre 751 en 2017) a continué daugmenter de manière significative en 2018 (+ 17 %) après une augmentation de 5,5 % en 2017.

Information des citoyens

Le Parlement a souligné limportance de sensibiliser les citoyens de lUnion à la possibilité davoir recours au Médiateur en cas de mauvaise

administration. Il a pris acte des efforts déployés par le Médiateur pour accroître sa visibilité grâce à des outils tels que le nouveau site internet, lancé en 2018, et la invité en outre à utiliser des plateformes de réseaux sociaux libres, ouvertes et auto-hébergées, qui prêtent une attention particulière à la protection des données des utilisateurs. Il a également exhorté le Médiateur à progresser dans la mise en place dune politique cohérente de numérisation de ses services.

Dune manière générale, le Parlement a souligné le travail accompli ces dernières années, sur des sujets tels que la budgétisation axée sur les performances, le cadre éthique et les nombreuses règles et procédures y afférentes, lamélioration des activités de communication et le nombre croissant de mesures visant à améliorer la transparence. Il a souligné limportance de la collaboration et du partage dexpérience entre les institutions et organes de lUnion et suggéré dexaminer la possibilité de formaliser les activités de mise en réseau dans différents domaines en vue de partager les bonnes pratiques et de mettre au point des solutions communes.